

**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
(résultant de la ScC-SC2)

**AMÉLIORER LES APPROCHES À LA CONNECTIVITÉ DANS LA CONSERVATION DES  
ESPÈCES MIGRATRICES**  
**UNEP/CMS/COP12/Doc.24.4.11**

**RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12**

Il est recommandé à la COP :

- d'adopter le projet de Résolution ;
- d'adopter le projet de Décision.

**COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT**

- L'importance de prendre en compte les obstacles à la migration de nature non physique a été soulignée, appuyant les références dans le projet de Résolution dans ce contexte à des facteurs tels que la perturbation, la fragmentation de l'habitat et les discontinuités dans la qualité de l'habitat.
- Il a été suggéré qu'il serait utile de mettre en lumière des exemples de cas réels où la connectivité a été un succès biologique. Il serait souhaitable de les inclure dans le document *Migratory animals connect the planet: the importance of connectivity as a key component of migration systems and a biological basis for coordinated international conservation policies*, qui sera présenté à la COP comme le document UNEP/CMS/COP12/Inf.20.
- L'Ambassadeur de la CMS, Ian Redmond, a informé la session d'une initiative relative au lancement d'une application mobile montrant des questions de connectivité en matière d'espèces migratrices, avec des exemples comme celui des martinets en Afrique, qui devrait être disponible au moment de la COP.

**COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES/ Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES  
PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE**

- BirdLife International a suggéré que le quatrième paragraphe du préambule du projet de Résolution (Annexe 1, page 6) soit modifié pour être clarifié, étant donné qu'en l'état, il peut s'entendre comme impliquant que toutes les espèces migratrices jouent un rôle spécial d'espèces clés sur le plan écologique, alors que ce n'est pas forcément toujours le cas. Toutefois, ce paragraphe reprend exactement la formulation du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et comme celui-ci a déjà été adopté par la COP, BirdLife n'a pas maintenu sa suggestion ni proposé de changement.
- La Société zoologique de Londres a demandé que la décision suivante soit incluse aux décisions de l'Annexe 2 :

*Le Secrétariat, selon la disponibilité des ressources externes,*

*« Préparera une analyse des barrières linéaires auxquelles les espèces migratrices sont confrontées en Afrique (y compris le développement d'infrastructures linéaires et les projets privés et publics de clôture à grande échelle) afin d'élaborer des orientations générales pour les pays africains, en s'appuyant sur l'expérience et les leçons acquises lors de la mise en œuvre des orientations sur les infrastructures linéaires en Asie centrale. »*